



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DIJEN

Question écrite n° 10594

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation professionnelle des personnels contractuels, intervenant dans la mise en oeuvre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale, qui souhaitent accéder à la titularisation. Ces personnels, au nombre de 700, sont tous diplômés, et d'expériences et de formations diverses. Véritables spécialistes de l'insertion, ils mettent tout leur savoir et toute leur énergie pour venir en aide aux jeunes en difficulté. Depuis plus de dix ans, ils sont réembauchés chaque année sous contrat à durée déterminée. Précarité et angoisse de l'avenir sont donc le lot de ces contractuels. Ne remplissant pas toutes les conditions requises pour se présenter aux concours internes, spécifiques et réservés, ces personnels réclament leur titularisation sur leurs fonctions professionnelles, par la création d'un CAPES spécifique Insertion qui donnerait enfin une possibilité d'intégration légale. Il lui demande s'il compte organiser prochainement une table ronde pour discuter de l'avenir de ces contractuels et quelles mesures il compte prendre pour répondre à leur attente légitime.

## Texte de la réponse

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'accès à la titularisation des agents contractuels exerçant des fonctions d'animateur dans les actions spécifiques d'aide à l'insertion des jeunes de plus de seize ans est possible par la voie des concours externes de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges dans les corps, sections et options précisés dans la note de service n° 97-168 du 30 juillet 1997. Actuellement, ces agents ne remplissent pas toutes les conditions requises pour être candidats aux concours internes, spécifiques et réservés. Les services du ministère étudient les conditions qui leur permettraient de se présenter aux différents concours mentionnés ci-dessus, ce qui élargirait leurs possibilités d'accès à la titularisation. La création de nouvelles sections n'est pas envisagée actuellement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10594

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 1998, page 973

**Réponse publiée le :** 20 avril 1998, page 2245